

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 AOUT 2023 – Séance ouverte à 19h05**

L'an deux mil dix vingt-trois et le vingt-neuf août, le conseil municipal, dûment convoqué, le 22 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Etaient présents : MM CHIABOT, DORIS P, GRITTI, MASNADA, MEDAVIT, SIONNET.

MME DORIS N, USAL C. MME CHATELAIN a rejoint le Conseil à 19h15.

Mme Cécile USAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour : Sollicitation auprès de Département de l'Isère : demande de subvention pour le Columbarium.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le manque de crédit pour payer les factures supplémentaires de l'opération « Chaudière 14 » ;

Il faut abonder l'opération 14 de 484€, cette somme sera prise sur le compte 022 et mis sur le compte 2313 opération 14.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024**

Monsieur le Maire propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 Abrégée pour le Budget principal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Celle-ci est obligatoire afin d'uniformiser la comptabilité publique.

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57.

### **RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY DE SECHILLENNE ET DE LA COMMUNE DE MONTCHABOUD DE LA COMPETENCE N°3 « CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » GEREE PAR LE SICCE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le retrait des communes de Saint Barthélemy de Séchillienne et Montchaboud de la compétence n°3 « EAJE » du SICCE.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **INSTALLATION D'UNE ANTENNE ALSATIS (pas de délibération)**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande du Groupe Alsatis pour installer une antenne de communication à bas débit d'objets connectés.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité ce projet.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL PAR LA COMMUNE DE CHAMPAGNIER**

Le Maire rappelle qu'un agent technique de la commune de Champagnier est mis à disposition à temps non complet à la commune de Saint Pierre de Mésage depuis le 16 août 2016. La convention arrivant à son terme, il propose de la renouveler pour 3 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer la convention.

### **AMPLIVIA 2020 – ADHESION CENTRALE D'ACHAT REGIONALE**

M. le Maire rappelle que la Région Rhône-Alpes met à la disposition des établissements scolaires un réseau de télécommunications nommé AMPLIVIA qui leur permet de disposer d'un très haut débit sécurisé et d'accéder au réseau national dédié éducation et recherche. Il propose d'adhérer à la centrale d'achat régionale afin de reconduire ce service.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES  
- CHANGEMENT D'OPERATEUR**

Le maire rappelle qu'une convention pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'état a été signée avec la préfecture le 1 février 2021. Dans le cadre d'un changement d'opérateur, il propose de signer un avenant à la convention envoyée par la Préfecture.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de l'avenant.

**COLUMBARIUM – DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT ISERE**

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal que pour mener à bien le projet d'achat d'un nouveau columbarium à hauteur de 8 586.00€ € HT de travaux, il faut solliciter la subvention, auprès de du Département de l'Isère.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**CONVENTION DROIT DE PASSAGE**(pas de délibération)

Le Maire expose la demande de M. Philippe MASNADA d'abrogation de convention de droit de passage sur sa parcelle. Il précise que ce passage est bloqué par les propriétés voisines et propose d'effectuer les démarches nécessaires à la régularisation de la situation.

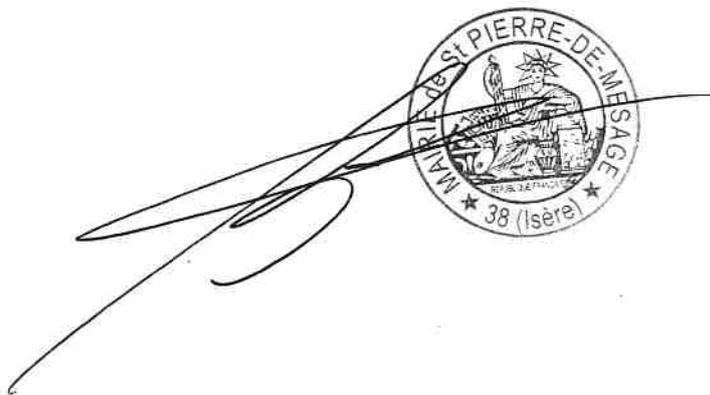
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

**SEANCE CLOTUREE A 19H53**

A St Pierre de Mésage,  
Le 31 août 2023.

Le Maire,  
Christian MASNADA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christian MASNADA', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE ST PIERRE-DE-MESAGE' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '38 (Isère)' in the center. The seal also features a central emblem depicting a landscape with a sun and a building.